



SERVICES D'AIDE JURIDIQUE AU CANADA

QUESTIONNAIRE POUR 2000-2001

Répondant	Centre canadien de la statistique juridique
Province ou territoire :	Point de contact : MARK SUDWORTH
Point de contact :	N° de téléphone : (613) 951-6656
N° de téléphone :	J:\courts\0280la\R&C 2000-2001\

PARTIE 1 : RESSOURCES

Question 1

Quelles ont été les recettes tirées des sources suivantes au cours de chaque exercice financier?

en milliers de dollars

Contributions de l'État

Intérêts des comptes en fiducie des avocats

Contributions des avocats

Contributions des clients et recouvrements des frais

Autres (précisez ci-après) :

TOTAL

--

Les recettes représentent-elles : la comptabilité de caisse ou la comptabilité d'exercice

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 3 des Règles de déclaration)

1999-2000 :

Les contributions des clients et recouvrements des frais sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse. Les contributions de l'état et Autres recettes sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

2000-2001 :

- même chose que ci-haut
- autres, précisez :



Question 2**(a) Quelles ont été les dépenses directe du régime d'aide juridique au cours de chaque exercice financier?**

	Personnel des services d'aide juridique directs	Cabinets d'avocats de pratique privée	Total des dépenses directes d'aide juridique
Affaires criminelles - lois fédérales	en milliers de dollars	en milliers de dollars	En milliers De dollars
Adultes			
Jeunes			
Total partiel (fédérale) (A)			
Affaires criminelles - lois provinciales (B)			
Affaires civiles			
Famille			
Autre			
Total partiel (civile) (C)			
TOTAL (A)+(B)+(C) (D)			

(b) Quelles ont été les dépenses du régime pour chacune des catégories suivantes?

	en milliers de dollars
Dépenses directes d'aide juridique (voir Total ci-haut)	<input type="text"/>
Autres dépenses au titre des programmes (voir les exemples à la page 4 des Règles de déclaration)	<input type="text"/>
Dépenses administratives centrales	<input type="text"/>
Autres (précisez ci-après)	<input type="text"/>
_____	<input type="text"/>
_____	<input type="text"/>
_____	<input type="text"/>
TOTAL DES DÉPENSES	<input type="text"/>

Les dépenses représentent-elles : la comptabilité de caisse **ou**
la comptabilité d'exercice

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir les pages 3 et 4 des Règles de déclaration)

1999-2000 :

Les frais engagés pour le fonctionnement des bibliothèques n'est pas inclus dans les dépenses au titre des recherches juridiques.

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice pour la permanence, c'est-à-dire que les comptes créditeurs sont pris en considération et selon la méthode de comptabilité de caisse pour la pratique privée.

2000-2001 :

- même chose que ci-haut
 autres, précisez

Question 3

Quel était le nombre d'employés du régime au 31 mars 2001? Veuillez indiquer les comptes du personnel dans la catégorie appropriée ci-dessous.

Nombre de membres du personnel

Catégorie du Personnel	Professionnels directement affectés aux services à la clientèle			Autres employés			Total des effectifs		
	Temps-plein	Temps-partiel	Total	Temps-plein	Temps-partiel	Total	Temps-plein	Temps-partiel	Total
Avocats									
Non-avocats									
TOTAL									

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 4 des Règles de déclaration)

1999-2000 :

Les stagiaires et techniciens judiciaires affectés directement au service à la clientèle sont classés comme non-avocats.

Les cadres avocats avec fonctions administratives sont classés à AVOCATS - autres employés.

2000-2001 :

- même chose que ci-haut
 autres, précisez :

Question 4

En 2000-2001, combien d'avocats de pratique privée, membres du Barreau, ont assuré la prestation de services d'aide juridique pour le compte du régime?

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 5 des Règles de déclaration)

1999-2000 :

2,798 avocats ont reçu des honoraires au cours de l'exercice 1999-2000.

2000-2001 :

- même chose que ci-haut
 autres, précisez :

PARTIE 2: CARACTERISTIQUES DES CAS**Question 5(a)**

Combien de demandes d'aide juridique ont été reçues au cours de chaque exercice financier pour les catégories suivantes?

Affaires criminelles - lois fédérales

Adultes

Jeunes

Total partiel (fédérale)**(A)****Lois provinciales****(B)****Affaires civiles**

Famille

Autres affaires civiles

Total partiel (civile)**(C)****TOTAL DE DEMANDES (A)+(B)+(C)****(D)**

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 5 des Règles de déclaration)

1999-2000 :

2,086 demandes incomplètes n'ont pas été comptées dans le total des demandes reçues.

2000-2001 :

- même chose que ci-haut
 autres, précisez :

Pour information

seulement

Question 5(b)

Combien de demandes ont été rejetées pour chacun des motifs suivants?

	Inadmissibilité Financière	Motifs liés à l'applicabilité	Mérite insuffisant	Non- conformité/ abus	Autre(s) Raison(s)	Total de demandes
Affaires criminelles						
Lois fédérales						
Lois provinciales						
Affaires civiles						
Famille						
Autres affaires civiles						
Total partiel (civile)						
TOTAL						

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 6 des Règles de déclaration)

1999-2000 :

Exclus 4 089 demandes soient 2 086 demandes incomplètes ainsi que 2 003 demandes en suspens dont l'admissibilité n'a pas encore été établie.

La demande a été comptée dans le motif qui nous est apparu le plus important.

La catégorie «Lois provinciales» est incluse dans la catégorie «Lois fédérales ».

2000-2001 :

- même chose que ci-haut
 autres, précisez :

Question 5(c)

Combien de demandes de services complets on été approuvées et attribuées à des AVOCATS SALARIÉS pour chacune des catégories suivantes?

Affaires criminelles - lois fédérales

Adultes

Jeunes

Total partiel (fédérale)**(A)****Lois provinciales****(B)****Affaires civiles**

Famille

Autres affaires civiles

Total partiel (civile)**(C)****TOTAL (A)+(B)+(C)****(D)**

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 7 des Règles de déclaration)

1999-2000 :

Les infractions municipales sont incluses dans «Lois provinciales».

Exclus 2 696 attestations conditionnelles

2000-2001 :

même chose que ci-haut

autres, précisez :

Pour information **Seulement**

Question 5 (d)

Combien de demandes de services complets on été approuvées et attribuées à des AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE pour chacune des catégories suivantes?

Affaires criminelles - lois fédérales

Adultes

Jeunes

Total partiel (fédérale)**(A)****Lois provinciales****(B)****Affaires civiles**

Famille

Autres affaires civiles

Total partiel (civile)**(C)****TOTAL (A)+(B)+(C)****(D)**

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 7 des Règles de déclaration)

1999-2000 :

Les infractions municipales sont incluses dans «Lois provinciales».

Exclus 593 attestations conditionnelles

2000-2001 :

- même que ci-haut
 autres, précisez :

Pour information *seulement*

Question 5(e)

Combien de demandes de services sommaires ont été approuvées?

--

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 7 des Règles de déclaration)1999-2000 :2000-2001 :

- même chose que ci-haut
 autres, précisez :

Question 6

Combien de fois les clients ont-ils bénéficié de l'aide d'avocats nommés d'office?

Affaires criminelles

Adultes

Jeunes

Total partiel (criminelle)**(A)**

Affaires civiles

Famille

Autre civile

Total partiel (civile)**(B)**

TOTAL (A)+(B)**(C)**

--

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 7 des Règles de déclaration)1999-2000 :2000-2001 :

- même chose que ci-haut
 autres, précisez :

Question 7

Combien de dossiers d'aide juridique en matière civile ont été traités en vertu de l'accord interprovincial de réciprocité pour chacune des catégories suivantes?

	Dossiers reçus	Dossiers transmis
Terre-Neuve		
Île-du-Prince-Édouard		
Nouvelle-Écosse		
Nouveau-Brunswick		
Québec		
Ontario		
Manitoba		
Saskatchewan		
Alberta		
Colombie-Britannique		
Territoires du Nord-Ouest		
Territoire du Yukon		
À l'étranger		
TOTAL		

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 8 des Règles de déclaration)

1999-2000 :

2000-2001 :

- même chose que ci-haut
 autres, précisez :

Question 8

Combien de demandes de services à la suite d'appels interjetés par les clients ont été approuvées et combien ont été rejetées?

	Demandes d'appels approuvées	Demandes d'appels rejetées	Total de demandes d'appels
Affaires criminelles			
Affaires civiles			
TOTAL			

Différence(s) définitionnelle(s)/remarques (voir la page 8 des Règles de déclaration)

1999-2000 :

Ne tient pas compte de 67 demandes d'aide juridique en appel pour lesquelles la décision finale n'était pas rendue dont : 56 aff. crim. et 11 aff. civil.

2000-2001 :

- même chose que ci-haut
 autres, précisez :

VEUILLEZ NOUS RETOURNER VOTRE QUESTIONNAIRE PAR MESSAGER DANS L'ENVELOPPE FOURNIE À CET EFFET. LES FRAIS D'ENVOI SERONT PAYÉS AU POINT DE DESTINATION PAR LE CENTRE DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE.

VEUILLEZ INDIQUER, «PORT PAYÉ PAR LE DESTINATAIRE» SUR LE FORMULAIRE DU SERVICE DE MESSAGERIE.

NOUS VOUS REMERCIONS DE PARTICIPER À L'ENQUÊTE.

Pour information seulement